



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.

Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCADN Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREUW Marie-Josée, DUMEE Marguerite, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.

Absents représentés :

Absents non excusés :

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2026-29D : Location de salles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2025_07D du 11 avril 2025, il précise notamment que l'année dernière les tarifs avaient évolué (ainsi que la gestion de ces locations...) Pour rappel voici ce qui avait été acté :

- Location de la salle des fêtes aux familles clansoises pour un anniversaire ou autre évènement familial à la journée entière, soit de 8h00 du matin à 1h00 du matin le lendemain, au tarif de 250 € (la remise des clefs sera effectuée la veille, toutefois, le locataire s'engage à ne pas prendre possession des locaux avant le lendemain matin 8h00).
- Location de la salle des fêtes pour les mariages de familles clansoises du vendredi 16h au dimanche 18h au tarif de 350 € (mariage dont la noce est célébrée sur la commune).
- Location de la petite salle des fêtes à la journée entière de 8h à minuit au tarif de 150 €

Pour rappel et précision :

- Les salles sont mises gracieusement à disposition des associations clansoises,
- La location de la salle des fêtes pour 2 jours consécutifs est impossible (sauf mariage) – la quiétude du voisinage étant la priorité.

Il est proposé de rajouter un tarif pour les anniversaires « d'enfants » demeurant sur la Commune de moins de 15 ans à la journée dans la petite salle, de 10h à 18h, au tarif de 75 € (sous réserve de disponibilité de la salle)

Pour rappel le preneur s'engage à effectuer le ménage et rendre les locaux et le matériel dans l'état dans lequel il les a trouvés. Aussi pour palier à ce risque de défaillance, il est proposé de rajouter deux tarifs dans le cas où le nettoyage des salles n'était pas réalisé ou mal réalisé.

AR Prefecture

006-210600425-20260410-2026D29-DE
Reçu le 13/04/2026

~~LE CONSEIL MUNICIPAL~~ a vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs ci-dessous

- Location de la salle des fêtes aux familles clansoises pour un anniversaire ou autre évènement familial à la journée entière, soit de 8h00 du matin à 1h00 du matin le lendemain, au tarif de 250 € (la remise des clefs sera effectuée la veille, toutefois, le locataire s'engage à ne pas prendre possession des locaux avant le lendemain matin 8h00).
- Location de la salle des fêtes pour les mariages de familles clansoises du vendredi 16h au dimanche 18h au tarif de 350 € (mariage dont la noce est célébrée sur la commune).
- Location de la petite salle des fêtes à la journée entière de 8h à minuit au tarif de 150 €
- Location de la petite salle des fêtes pour les anniversaires « d'enfants » de moins de 15 ans, demeurant sur la Commune, de 10h à 18h, au tarif de 75 €
- Majoration de 150 € pour le ménage/nettoyage non réalisé
- Majoration de 50 € en cas de ménage /nettoyage réalisé mais non exhaustif

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires à la bonne gestion de ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/04/26

Et publication ou notification du 13/04/26

Le Maire,
Philippe IPPOLITO

